

Nom, Prénom :

N° adhérent :

(2020)

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

OGBNC02

DETAIL DIVERS A DEDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Plus-values court terme étalée (cf guide fiscal n° 381)	
Médecins du secteur 1	
Déduction forfaitaire 2 % (cf guide fiscal n° 390)	
Déduction forfaitaire 3 % (cf guide fiscal n° 389 et 453 et 560)	
Déduction forfaitaire groupe III (cf guide fiscal n° 560)	
Divers à déduire (autres à détailler) (cf guide fiscal n° 389)	

(2020)

ZONES LIBRES

OGBNC08

Code	Libellé	Montant
01	Cotisation obligatoire d'allocations familiales (hors CSG & CRDS) (cf guide fiscal n° 336)	
02	CSG déductible	
03	CSG/CRDS non déductibles	
04	Cotisation obligatoire d'assurance maladie	
05	Cotisation obligatoire d'assurance vieillesse (retraite de base, complémentaire) et d'invalidité-décès	
06	Cotisation facultative " Madelin " Retraite (cf guide fiscal n° 3633s)	
07	Cotisation facultative " Madelin " Prévoyance (mutuelle, Indemnités journalières maladie...) (cf guide fiscal n° 3633s)	
08	Cotisation facultative " Madelin " Perte d'activité (chômage) (cf guide fiscal n° 3633s)	
09	Total Relevé SNIR des HONORAIRES (professions de santé) (n'indiquer que le total, ne pas envoyer de documents)	
10	Frais de blanchissage : frais forfaitaires ? (1) oui - (2) non Si oui, donner détail ci-dessous ou dans une note annexe (cf guide fiscal n° 370)	Réponse :
11	Autres : à détailler :	